

Précisions concernant le Prieuré de Saint-Germain-des-Fossés

Avec le départ des frères de Saint-Jean au 1^{er} septembre 2023, le Prieuré de Saint-Germain-des-Fossés est actuellement inoccupé. Ce bâtiment pour les ailes est et sud est sous un régime de bail emphytéotique jusqu'au 17 juillet 2026. Cela signifie que l'Association diocésaine de Moulins bénéficie d'un transfert de droit réel en contrepartie du paiement d'une redevance à la commune de Saint-Germain-des-Fossés. Elle assume en ce sens tous les droits et devoirs du propriétaire jusqu'à cette date.

Par courrier en date du 5 juillet 2023, l'Association diocésaine de Moulins a demandé à la commune de Saint-Germain-des-Fossés la rupture des baux emphytéotiques dans la mesure où il n'est pas envisageable à court terme de trouver une communauté susceptible de remplacer la Communauté Saint-Jean. Reçus en mairie le 27 octobre 2023 à notre demande, Mme le Maire nous a annoncé que la commune de Saint-Germain-des-Fossés ne souhaitait pas mettre fin aux baux emphytéotiques, avec confirmation par écrit en date du 31 octobre 2023.

L'Association diocésaine de Moulins regrette cette position et rappelle que des travaux très conséquents en plus des redevances ont été assurés financièrement par le diocèse, ainsi que par la Communauté Saint-Jean.

Le diocèse souhaite conserver pour ce lieu une dimension d'accueil, conforme à sa vocation, notamment tournée vers les plus pauvres. Il reste ouvert à toute proposition qui pourrait lui être faite en ce sens et espère trouver rapidement une solution pour ce bâtiment dont il a aujourd'hui exclusivement la charge et l'usage.

M. Jean-Jacques SCHMITT, économiste diocésain
P. Jean-Philippe MORIN, vicaire général